

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : AlphaPlus® C16-18 ISA
Matériel : 1104271, 1037045, 1037042, 1037044, 1037046, 1037043,
1037040, 1037041, 1037047

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Hexadecene	26952-14-7 248-131-4	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119486450-38-0000
Octadecene	27070-58-2 248-205-6	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119485375-29-0000

1.2**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication
Distribution
Formulation
Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - industriel
Utilisation de forage de puits de gaz et de pétrole et d'opérations de production - professionnel
Utilisation pour la production de polymères – industriel
Utilisation comme intermédiaire
Utilisation dans les revêtements – industriel
Utilisation dans les revêtements – professionnel
Utilisation de revêtements – consommateur
Utilisation lors d'opérations minières – industriel

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Normal Alpha Olefins (NAO)
9500 Lakeside Blvd.
The Woodlands, TX 77381

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
Airport Plaza (Stockholm Building)

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Leonardo Da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530
Responsible Party: Product Safety Group
Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondazione Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Conseils de prudence : **Intervention:**
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler
immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/
un médecin.
NE PAS faire vomir.

Stockage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une
installation d'élimination des déchets
agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 26952-14-7 hexadecène
- 27070-58-2 octadecène
- 182636-01-7 Hexadecene, branched
- 182636-02-8 Octadecene, branched

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : Isomerized C16 & C18

Formule moléculaire : UVCB

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Hexadecene	26952-14-7 248-131-4	Asp. Tox. 1; H304	60 - 70	
Octadecene	27070-58-2 248-205-6	Asp. Tox. 1; H304	30 - 40	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- Symptômes : Donnée non disponible.
- Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Point d'éclair : 130 °C (130 °C)
Méthode: Cleveland Open Cup

- Température d'auto-inflammation : 227 °C (227 °C)

5.1**Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1**
Paramètres de contrôle
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Octadecene	AFS 2023:14	NGV	350 mg/m ³	
	AFS 2023:14	KGV	500 mg/m ³	V.

V Vägledande korttidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Octadecene	FOR-2011-12-06-1358	GV	40 ppm, 275 mg/m ³	

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Octadecene	LT OEL	IPRD	350 mg/m ³	
	LT OEL	TPRD	500 mg/m ³	

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Octadecene	EE OEL	Piirnorm	350 mg/m ³	11,
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	500 mg/m ³	11,
	EE OEL	Piirnorm	5 mg/m ³	
	EE OEL	Piirnorm	5 mg/m ³	Aerosool
	EE OEL	Piirnorm	350 mg/m ³	Aur
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	500 mg/m ³	Aur

11 Süsivesinike piirnormid on arvutatud auru faasile. Üle 12 süsinikuaatomiga alifaatsetel süsivesinikel (tridekaanid ja teised rohkem kui 12 süsinikuaatomiga ühendid) on 20 °C juures küllastussisaldus < 350 mg/m³. Aerosoolsete süsivesinike piirnorm on 5 mg/m³.

8.2
Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
- Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur à adduction d'air pur couvrant tout le visage. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps** : Choisissez la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance, ainsi que de la tâche effectuée sur le lieu de travail. Un EPI approprié peut comprendre :. Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène** : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : liquide
État physique : liquide
Couleur : clair, incolore à jaune clair

Données de sécurité

Point d'éclair : 130 °C (130 °C)
Méthode: Cleveland Open Cup

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : non

Température d'auto-inflammation : 227 °C (227 °C)

Formule moléculaire : UVCB

Poids moléculaire : Varie

pH : Non applicable

Point de congélation : < -10 °C (< -10 °C)

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 270 °C (270 °C)

Pression de vapeur : 0,01 PSI
à 100 °C (100 °C)

Densité relative : 0,79
à 15,6 °C (15,6 °C)

Densité : 0,76 G/ML

Hydrosolubilité : Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 3 - 3,7 cSt
à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : 8
(Air = 1.0)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
AlphaPlus® C16-18 ISA	
Version 1.8	Date de révision 2025-08-20
9.2 Autres informations Conductivité : Donnée non disponible	
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité	
10.1 Réactivité : Stable à température et pression ambiantes normales.	
10.2 Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.	
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.	
10.4 Conditions à éviter : Donnée non disponible.	
10.5 Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.	
10.6 Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.	
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	
11.1 Informations sur les effets toxicologiques AlphaPlus® C16-18 ISA Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg Espèce: Rat Méthode: Estimation de la toxicité aiguë AlphaPlus® C16-18 ISA Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible AlphaPlus® C16-18 ISA Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: > 2.000 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë AlphaPlus® C16-18 ISA	
Numéro de la FDS:100000011949	10/19

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

- Irritation de la peau** : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.
- AlphaPlus® C16-18 ISA**
Irritation des yeux : Aucun effet indésirable à prévoir. L'information se rapporte au composé principal.
- AlphaPlus® C16-18 ISA**
Sensibilisation : Ne contient aucune substance classée comme sensibilisante.
- AlphaPlus® C16-18 ISA**
Toxicité à dose répétée : Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro

- Hexadecene** : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de mammifères
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN
Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
Résultat: négatif
- Octadecene** : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
Résultat: négatif

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Type de Test: Test de Ames
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de mammifères
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
 Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
 Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Hexadecene : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
 Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
 Résultat: négatif

Octadecene Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
 Espèce: Souris
 Dose: 500, 1,000, or 2,000 mg/kg
 Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
 Résultat: négatif

Type de Test: Test des micronoyaux
 Espèce: Souris
 Dose: 1,000, 10,000, 25000 ppm
 Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
 Résultat: négatif

Type de Test: Test des micronoyaux
 Espèce: Souris
 Dose: 1,000, 10,000, 25,000 ppm
 Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
 Résultat: négatif

AlphaPlus® C16-18 ISA
Toxicité pour la reproduction : Ces informations ne sont pas disponibles.

AlphaPlus® C16-18 ISA
Toxicité pour le développement : Ces informations ne sont pas disponibles.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

AlphaPlus® C16-18 ISA**Toxicité par aspiration**

: Si ingéré ou vomi, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

Effets CMR

Hexadecene

: Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Octadecene

Cancérogénicité: N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Mutagénicité: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Térogénicité: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction: Pas toxique pour la reproduction

11.2**Informations sur les autres dangers****AlphaPlus® C16-18 ISA****Information**

: Les solvants risquent de dessécher la peau.

supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques****Toxicité pour les poissons**

Hexadecene

: LL50: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)
Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Octadecene

LL50: > 1000 mg/L
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)
Essai en statique Substance d'essai: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Hexadecene : EC50: > 1.000 mg/l
 Durée d'exposition: 96 HR
 Espèce: Mysidopsis bahia (Crevette de Mysid)
 Essai en statique

Octadecene : EC50: > 1000 mg/L
 Durée d'exposition: 48 HR
 Espèce: Acartia tonsa (Copépode marin)
 Essai en statique

Toxicité pour les algues

Hexadecene : EC50: > 1.000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 HR
 Espèce: Skeletonema costatum (algue marine)
 Essai en statique

Octadecene : EC50: > 1000 mg/L
 Durée d'exposition: 72 HR
 Espèce: Skeletonema costatum (Algue marine)
 Essai en statique L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Ce matériau devrait être immédiatement biodégradable.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Octadecene : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

Autres effets néfastes

Information écologique
supplémentaire : Donnée non disponible

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu)
pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes
aquatiques.

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes
aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les
étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus
de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas
réutiliser des récipients vides.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Autres informations	: OLEFINS (C13 +, all isomers), S.T. 2, Cat.Y
----------------------------	--

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	: ZEU_SEVES3 Mise à jour: TOXICITÉ AIGUË H2 Quantité 1: 50 t Quantité 2: 200 t
--	---

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

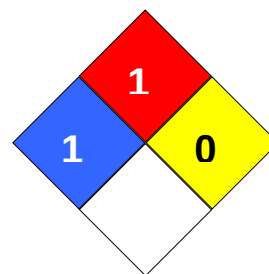
Date de révision 2025-08-20

État actuel de notification

Europe REACH	:	Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada NDSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
Australie AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH.
Philippines PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 1
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 5861

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

			effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable

AlphaPlus® C16-18 ISA

Version 1.8

Date de révision 2025-08-20

<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.